



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 26 / 06

SEANCE DU 02 MARS 2026

Nombre de Membres

En Exercice : 14
Présents pour le vote : 11
Procuration : 1
Votants : 12
Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Genissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 17 février 2026

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCAUT Bernard, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.,

Absents ou excusés : ARTERO Véronique, LECOQ Frédéric (pouvoir à Laurent CARREZ), VERDET Patricia,

Secrétaire : Bernard FOUCAUT

Objet : Reprise anticipée des résultats 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du code précité, les collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer dans le budget primitif les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section sur l'exercice précédent, et de déterminer, au plus juste, dès le stade du vote du budget primitif, les niveaux de fiscalité nécessaire à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Pour mémoire, le résultat doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (R002) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Considérant le besoin de financement de la section de fonctionnement et le déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et à son affectation conformément au tableau en annexe.

Vu l'avis favorable du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax et de la Commission Finances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats 2025 conformément au tableau en annexe.

⇒ **DECIDE** d'affecter la somme de 342 571,58 € à la section d'investissement (compte 1068) et de reporter la somme de 1 652 004,40 € (compte R002) en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCAUT

Le Maire,

Denis MOSSAZ

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

C.A. 2025

COMMUNE	CCAS	TOTAL
---------	------	-------

MAJ 26/01/2026

A - FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 326 675.75	9 386.11	2 336 061.86
Recettes	3 259 058.17	12 529.95	3 271 588.12
Résultat annuel	932 382.42	3 143.84	935 526.26
Report antérieur	1 055 779.41	3 270.31	1 059 049.72
Résultat global = A	1 988 161.83	6 414.15	1 994 575.98

B - INVESTISSEMENT

Dépenses	2 347 742.48		2 347 742.48
Recettes	2 905 563.05		2 905 563.05
Dont affectation du RE N-1 en recettes de :			0.00
Résultat annuel	557 820.57	0.00	557 820.57
Report antérieur	-632 330.16		-632 330.16
Résultat global = B	-74 509.59	0.00	-74 509.59

TOTAL A + B

Dépenses annuelles	4 674 418.23	9 386.11	4 683 804.34
Recettes annuelles	6 164 621.22	12 529.95	6 177 151.17
Résultat annuel	1 490 202.99	3 143.84	1 493 346.83
Report antérieur	423 449.25	3 270.31	426 719.56
Résultat clôture = A+B	1 913 652.24	6 414.15	1 920 066.39

C - Restes à réaliser au 01/01 n+1

RAR Dépenses	334 376.96		334 376.96
RAR Recettes	66 314.97		66 314.97
Total RAR = C	-268 061.99		-268 061.99
Besoin de financement réel = B + C	342 571.58		-342 571.58

Résultat de clôture y compris RAR = (A+B)+C	1 645 590.25	6 414.15	1 652 004.40
---	--------------	----------	--------------

AFFECTATION et résultat disponible de fonctionnement pour n+1

C/1068 (INVT- Titre à faire) pour couvrir le besoin de financement	342 571.58		
R002	1 645 590.25	6 414.15	1 652 004.40
D002 (Fonctionn.)	0.00		
D001 (Invest.)	-74 509.59		
R001 (Invest.)			

Total de l'affectation (qui correspond bien au RE de
clôture A+B

1 913 652.24

1 920 066.39

Résultats provisoires 2025 conformes aux chiffres de
la balance éditée le 20/02/2026 (comptes 2025 non établis à ce jour)
Oyonnax le 22/02/2026



Stéphane PELLETIER
Inspecteur des finances publiques

SGC OYONNAX
188 rue Anatole France
CS 70519
01117 OYONNAX CEDEX